

Pas de limite d'âge pour militer en faveur du climat!

«Réchauffement, t'es foutu, les jeunes sont dans la rue!» Et les vieux? Et les vieilles? Quelques-uns et quelques-unes de nos aîné-es n'ont pas attendu Greta pour s'organiser, mobiliser, revendiquer et lutter en faveur du climat. Nous présentons dans nos Bonnes choses de ce numéro deux démarches, distinctes mais complémentaires, entreprises par les grands-parents de cette jeunesse qui se lève, engagés pour leur génération et les suivantes.

Grands-parents pour le climat: pour une solidarité intergénérationnelle



Nous, Grands-parents pour le climat, nous engageons pour que nos petits-enfants et les générations qui nous suivent grandissent dans un monde qui soit encore «vivable». Notre Association, née romande en 2014 à l'initiative de La Revue Durable, est devenue suisse en 2019 et compte aujourd'hui plus de mille membres, répartis par groupes partout en Suisse.

Nos actions répondent à trois priorités:

- diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre (GES) en faisant pression, y compris au plan politique, pour que les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) restent dans le sol, et contribuer au désinvestissement des énergies fossiles en incitant les caisses de pension notamment à les remplacer par des énergies durables.

- soutenir la jeunesse qui devient «chaude», en participant à leurs grèves (nous soutiendrons celle du 15 mai) et à certaines de leurs actions de désobéissance civile, mais aussi par des interventions dans les écoles qui le demandent.

- modifier nos propres comportements: alimentation de moins en moins carnée et de plus en plus locale; transports publics au lieu de la voiture; électricité solaire au lieu du mazout; vêtements de seconde main, recyclages et réutilisation; échanges au lieu d'achats, etc. Chacun fait un premier pas et avance. Ensemble, c'est plus facile.

Nous informons par des présentations décentralisées et par des conférences ambitieuses pouvant rassembler plus de 400 personnes, grâce à des collaborations avec les universités. Le dialogue est ainsi entretenu entre grands-parents, scientifiques et jeunes activistes. Nous écrivons dans les journaux, manifestons, faisons alliance avec toute personne qui se bat pour le climat. Notre groupe de travail politique interpelle les décideurs, les élus ou les candidats par des contacts avant les votes et les élections. Dans certaines grandes occasions, comme l'Initiative pour les glaciers, toute l'association se mobilise. Ainsi, avec les Aînées pour la protection du climat, nous avons aidé en 2019 les initiants à récolter plus de 112'000 signatures. La Suisse votera donc pour l'objectif «zéro émissions nettes de GES d'ici 2050».

À l'avenir, nous développerons des activités locales avec la population et les autorités des Communes, comme certaines de nos sections le font déjà. Autre perspective, le Groupe santé qui va explorer et souligner les liens entre santé, climat et modes de vie, pour élaborer des conseils. Mais attention à ne pas se reposer sur l'avenir, car le dérèglement climatique est là, et l'action est nécessaire maintenant...

Laurence Martin-Monod, www.gpclimat.ch/fr/

Les Aînées pour la protection du climat: quand la justice s'en mêle!



Considérant que les objectifs climatiques de la Suisse contreviennent à la Constitution fédérale et à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), nous avons créé, en août 2016, l'association suisse des Aînées pour la protection du climat dans le but de mener une action judiciaire contre l'Etat. Une première en Suisse.

Notre action en justice vise à imposer le droit fondamental à la santé. Le réchauffement climatique provoque incontestablement des canicules plus fréquentes et plus intenses. Des études scientifiques montrent qu'à partir de 70 ans, les femmes âgées sont particulièrement fragilisées par ces vagues de chaleur.

Notre requête, déposée en novembre 2016 au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), première étape indispensable avant de saisir la voie judiciaire, a fait l'objet d'une non-entrée en matière de la part du DETEC le 26 avril 2017. Nous avons contesté cette décision et saisi le Tribunal administratif fédéral (TAF), autorité judiciaire de première instance, le 26 mai 2017. Le 7 décembre 2018, ce dernier a rejeté notre recours. Il se réfugie derrière la recevabilité et ne se prononce pas sur le fond. Nous attendons de la justice qu'elle se montre plus courageuse à l'égard de notre requête, en la renvoyant à l'instance inférieure, le DETEC, pour qu'il rende une décision adéquate. Il n'en est rien. La décision du TAF est d'autant plus problématique qu'elle contredit l'Accord de Paris que la Suisse a ratifié. Le préambule de l'Accord de Paris mentionne expressément l'importance de la protection du climat pour les droits humains. Le 21 janvier 2019, nous avons fait recours au Tribunal fédéral (TF). Si les motifs du TAF ne sont pas remis en question, cela signifie qu'en Suisse, le climat devient un domaine dans lequel les droits fondamentaux ne sont plus appliqués. C'est inacceptable. Nous attendons la décision du TF. En cas de rejet de notre recours par ce dernier, nous irons jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme.

Forte aujourd'hui de plus de 1'600 membres, avec une moyenne d'âge de 73 ans, notre association répond à de nombreuses sollicitations et participe à des événements en lien avec le climat, notamment avec les jeunes qui se lèvent et se mettent en grève pour la justice climatique.

Notre action en justice s'inscrit dans un mouvement qui prend une dimension mondiale. Nous sommes déterminées à poursuivre notre engagement au sein d'un réseau de solidarité climatique et à maintenir la pression sur notre gouvernement.

Anne Mahrer, ainees-climat.ch